



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN
3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr
<http://www.cfdt-mgen.org/>

Intervention CFDT lors du Conseil d'administration du 10 janvier 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez moi de vous présenter mes vœux pour une excellente année 2012, année charnière pour nos centres de santé. Notre vœu le plus cher porte sur la mise en place d'un véritable dialogue social concernant la pérennité de nos centres de santé. Ainsi nous notre souhait le plus cher est que les acteurs qui se sont impliqués jusqu'à aujourd'hui soient encore là demain.

Sept ans après la remise en cause des dispositions conventionnelles appliquées aux médecins des centres de santé, la négociation reprend. La première réunion a brossé la volonté de l'employeur de s'inscrire dans une perspective argumentée principalement sur le volet économique, tendant vers un équilibre financier, approchable, en réformant l'efficience et la philosophie de rémunération des praticiens.

Cette première réunion mérite qu'on en tire les enseignements

Les mêmes choses produisant les mêmes effets, à l'identique des négociations antérieures, les praticiens font leurs calculs et ne voient pas à ce jour comment s'inscrire dans une perspective annoncée d'exigences renforcées, sans vision sur les moyens développés pour y parvenir. Ils devront respecter des taux de remplissage pour lesquels ils n'ont aucune visibilité, et, n'étant plus assujettis qu'au code du travail, renoncer en parallèle à toutes les garanties sociales dont ils bénéficient actuellement.

Si l'aspect économique des centres de santé est déterminant pour l'avenir, gardons nous de l'aborder indépendamment de tout ce qui peut et doit concourir à l'atteinte de ces objectifs. La négociation doit évoluer de façon positive dans ses propositions, et ne doit pas laisser entendre que les praticiens seraient seuls responsables des résultats actuels.

C'est sur une proposition portant sur un projet global qu'il conviendrait de se prononcer.

En parallèle, il est donc nécessaire de mettre en œuvre un ensemble de conditions susceptibles d'agir en faveur d'une implication et d'une adhésion la plus large possible de l'ensemble des acteurs. Adhésion à un projet co-construit et partagé, alternatif à la médecine libérale, conforme à nos principes mutualistes.

Ce projet pourrait se décliner en référence aux orientations encouragées par les agences régionales, avec pour exemple : valoriser les démarches de prévention, éducation thérapeutique, un dossier partagé et coordonné, le suivi de pathologies spécifiques, voire de la prescription adaptée, une participation à la continuité des soins (en bref efficacité, qualité, objectifs de santé publique). N'oubliant pas l'objectif économique, l'ensemble de ces orientations peut faire l'objet de contractualisation avec les ARS qui le prévoient et justifier d'enveloppes ciblées, d'un montant non négligeable et dont les centres ne bénéficient pas actuellement. Il s'agit là d'une traduction collective adaptée à nos structures, de la nouvelle convention médicale apportée individuellement aux médecins libéraux.

Pour la plupart, celles et ceux qui œuvrent dans les centres de santé, l'ont fait par choix, donnons leur ensemble la possibilité de poursuivre dans ce sens, pour demain une médecine égalitaire et toujours accessible.

M le Président, Mesdames Mesdemoiselles Messieurs, je vous remercie de votre écoute.

Dominique DUTT

Représentante des salariés au CA Centres de Santé MGEN

Contacts :

Dominique DUTT (CS Strasbourg), Marie-Angèle DE CARLI (CS Nancy), Jocelyne BOSSUAT (CS Nice)

Alain CHARRAS Délégué central UES : 01 45 38 71 07 06 07 47 69 22

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, c'est facile !

Voir l'onglet « adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.

